



COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du MERCREDI 5 Juillet 2017

Présents :

Mme A. CARCERERI Directrice de l'A.S.C.D.
Mme S. CARRE Directrice école élémentaire
M. J.F. CHANEAC Président PEP 73
M. B. CHARDONNEL Président Fédération Œuvres Laïques
M. E. DALLY représentant Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques
M. M. FRIONNET Professeur des écoles chargé des classes de découvertes
Mme V. GELIBERT Professeur des Ecoles
M. F. GILARDOT Directeur Académique des services de l'éducation Nationale – Président
M. C. HERBIN Service Sports et Jeunesse Conseil Départemental
M. E. LANOË Secrétaire Général de l'A.S.C.D.
M. L. LEDOUIT Conseiller Pédagogique Circonscription Chambéry IV
Mme M. OLKOWICZ Directrice école élémentaire
M. L. PECQUEUX Directeur des Politiques Territoriales Conseil Départemental
M. M. PINGET représentant la Mutuelle Assurance Education
Mme F. SUHR Professeur des écoles
M. G. TROCCAZ Directeur école élémentaire

Excusés :

Mme N. BARROSO I.E.N. Chambéry I
M. H. BERNARD-BERNARDET I.E.N.A. Honoraire
Mme C. CHAUMAZ Directrice école élémentaire
Mme A. CRESSENS Conseillère Départementale
Mme S. CREUX Directrice Départementale UNSS
M. C. JULIEN I.E.N. Saint Jean de Maurienne

1 – Activité 2016/2017 :

A / Bilan général :

Après deux années de baisse consécutive, l'activité des classes de découvertes savoyardes affiche cette année une augmentation assez conséquente et se situe au même niveau qu'en 2012/2013.

- Augmentation en nombre de classes (+ 21.49 %)
- Augmentation en nombre de journées/élèves (+ 16.78 %)

La durée moyenne des classes de découvertes confirme la baisse constatée depuis plusieurs années et n'a jamais été aussi basse (5.62 jours).

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 277 classes
- 5 899 élèves
- 33 166 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	85.13 %	28 234	journées/élèves
• Second degré public	5.66 %	1 779	journées/élèves
• enseignement privé	9.51 %	3 153	journées/élèves.

1^{er} degré public :

- Le nombre de classes augmente de 22.51 %.
- Le nombre de journées/élèves augmente également de 13.92 %.
- La proportion des séjours courts est en hausse (222 classes pour 25 542 journées/élèves soit 90.47 % de l'activité).
- Augmentation plus marquée pour les séjours courts mer et les séjours patrimoine.
- Stabilité pour les classes de neige et diminution pour les séjours divers, aucun séjour natation.
- L'A.S.C.D. programme 215 séjours soit 91.90 % de l'activité du 1^{er} degré.

Second degré public :

- Légère hausse de l'activité cette année avec 17 classes (15 classes en 2015/2016).
- 1 classe de neige, 1 classe mer, 4 séjours sportifs, 4 classes patrimoine, 6 classes nature, 1 séjour voile.

Enseignement privé :

Sensible hausse de l'activité pour 2016/2017 avec 26 classes (22 classes en 2015/2016), essentiellement pour le 1^{er} degré et stabilité pour le second degré.

- *Premier degré :* . 7 classes mer, 3 classes patrimoine, 5 classes neige.
- *Second degré :* . 5 classes de neige, 4 séjours sportifs et 2 classes patrimoine.

Commentaires :

- Après deux années consécutives de baisse, la courbe d'activité affichera pour cette année un tracé ascendant. L'explication de cette augmentation du nombre de séjours, évoquée lors du dernier conseil d'administration de décembre, semble se situer dans le cumul de l'ensemble des habitudes de périodicité de départs (écoles partant tous les ans, les 2 ans, les 3 ans ...).
- Tous les publics (1^{er} degré public et privé, second degré public privé) sont concernés par la hausse d'activité mais plus particulièrement le 1^{er} degré public.
- A noter, un vif succès pour les séjours mer « courts » et les séjours patrimoine.

B / Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2015/2016 :

- Pour l'année scolaire 2016/2017, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 236 classes et 41 classes en organisation autonome.
Sur 234 classes de découvertes premier degré public, 215 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 19 restent à l'organisation des écoles.
- Séjours avec accompagnement :
 - 39 classes et 6 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 45 séjours. L'année dernière, 42 séjours avaient été réalisés.
 - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige : 35 classes dont 6 classes de collèges et lycée de l'île de La Réunion ainsi que du Lycée Français du San Salvador. Nous restons dans une progression continue de l'accueil de classes extérieures.

2

- Courts séjours :
 - Pour 2016/2017, 75 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 19 courts séjours non aidés. Stabilité du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », petite baisse du nombre de courts séjours non aidés.
 - Les destinations et les thématiques les plus demandées ont été Le Pontet, Lescheraines, Arêches et le nouveau séjour proposé à Saint François de Sales avec comme thème « L'enquête du temps ».

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 43 765 journées/élèves contre 38 081 journées/élèves l'an passé. L'augmentation la plus forte du nombre de séjours organisés concerne le 1^{er} degré public.
- L'A.S.C.D. est consciente du travail de communication et d'accompagnement en direction des enseignants pour les inciter au départ. Différentes pistes sont évoquées : mise en place de stage de formation, de parrainage ou tutorat entre un enseignant expérimenté et un jeune enseignant, une reconnaissance institutionnelle pour les enseignants ayant organisé des classes de découvertes (certains administrateurs soulèvent la possible pénalisation entre les hommes et les femmes, ces dernières ayant une vie familiale plus contraignante) ...
- Pour valoriser les classes de découvertes et dans le cadre du cinquantenaire de l'ASCD, M. E. LANOE évoque la possibilité d'offrir à tout enseignant organisant un séjour neige avec 1 € supplémentaire, une semaine ou un week-end avec sa famille, dans le centre qui accueillerait la classe de découvertes. Mme M. OLKOWICZ craint la réaction de certains parents par rapport à cette action mais M. E. LANOE souligne que cette offre ne pourrait se faire qu'en amont du séjour et servirait de prise de repère pour les enseignants concernés, donnant ainsi plus de sens au projet pédagogique et à la connaissance préalable des lieux et des activités par l'enseignant.
- Trois aspects déterminants sont cependant considérés comme des freins au départ en classe de découvertes : l'aspect financier, l'aspect règlementaire et l'aspect concernant le positionnement des parents.

Aspect financier : il est important de rester dans des tarifs de séjours raisonnables et de ne pas faire subir aux familles des baisses d'aides conséquentes.

Aspect règlementaire : complexité de remplissage du dossier « Sortiesco » pour les enseignants au niveau des annexes nécessaires à la validation du dossier.

M. E. DALLY souhaiterait qu'une simplification soit apportée quant à la préparation du dossier administratif et que ce soit l'organisateur de séjours qui devienne référent en matière de vérification des pièces annexes (qualification et diplôme des intervenants, homologation des transporteurs ...)

Aspect positionnement des parents : il devient primordial de rassurer les parents sur le lieu du séjour, les activités proposées par le biais d'un support vidéo ou imagé. La vidéo présentée par M. F. GILARDOT contribue à cette demande faite par les enseignants.
- Deux logiques à prendre en compte : pédagogique et économique. En effet, la recherche de nouvelles recettes financières indispensables pour équilibrer le budget de fonctionnement de l'A.S.C.D. implique des propositions de séjours à haute valeur pédagogique.

C / Les ambassadeurs « Savoie » :

Cette année scolaire, les ambassadeurs ont finalisé le livret de l'élève montagne cycles 2 et 3, le livret de l'élève mer cycle 3 ainsi que les dossiers pédagogiques pour les fiches élèves.

Le livret neige a été distribué à toutes les écoles de Savoie ou extérieures organisant un séjour neige en Savoie. Il a été très bien accueilli !

Le livret mer sera bientôt distribué à toutes les écoles savoyardes organisant un séjour mer.

Pour l'année prochaine, le livret de l'élève mer cycle 2, le livret de l'élève lac cycles 2 et 3, le livret de l'élève patrimoine cycles 2 et 3 seront à l'ordre du jour ainsi que les fiches pédagogiques mer et patrimoine. Du fait des conditions budgétaires « délicates », les groupes de travail seront pilotés par une chargée de mission officiant au sein de l'A.S.C.D. comme service civique.

D / Chalet Edelweiss, Saint François, Longchamp :

- Le résultat financier pour l'activité 2016-2017 affichera un équilibre du essentiellement à l'accueil de dernière minute de plusieurs séjours et colonies de la FOL de l'Ardèche. Suite au départ du directeur, cette année encore d'importantes difficultés de gestion du chalet ont été révélées ainsi qu'une direction insatisfaisante.
- La Délégation de Service Public arrivant à échéance en 2018, l'A.S.C.D. s'est positionnée pour une nouvelle gestion du chalet (2018 / 2028) avec entre autre une proposition de loyer estimée à 35 000 € au lieu des 65 000 € initialement arrêtés dans la première DSP et ceci pour des raisons budgétaires et de seuil de rentabilité pour l'A.S.C.D. Le choix du délégataire sera décidé avant la fin de l'année 2017.

E / Centre Montagne l'Armera à Valmeinier :

- Après un résultat financier plus que mitigé en 2015/2016, le bilan 2016/2017 semble très satisfaisant. Les perspectives de remplissage pour 2017/2018 s'annoncent également très bonnes.
- La finalité de l'achat de cette structure était de pouvoir générer des recettes supplémentaires permettant ainsi de compenser les baisses de subvention successives du Département et d'équilibrer la ligne budgétaire « Fonctionnement » tout en continuant les investissements nécessaires à un accueil de qualité. Actuellement, le centre montagne l'Armera joue pleinement son rôle.
- M. F. GILARDOT souligne justement la difficulté de faire des choix dans le cadre d'une recherche de clientèle supplémentaire, entre des investissements inhérents à l'entretien du bâtiment et à des axes d'investissements concernant des activités pouvant intéresser des publics ciblés.

2 – Aides aux familles :

A/ Synthèse des aides versées :

- Pour l'année scolaire 2016/2017, le montant des aides distribuées s'élève à 311 336.85 € pour les classes de découvertes et 31 480 € pour les courts séjours soit un total global de 342 816.85 €. Sur cette somme de 311 336.85 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 81 924.90 €, l'activité mer 93 945.30 € et les classes diverses 130 581.60 €. 4 885.05 € ont été distribués en aides exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 360 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- L'ensemble des taux moyens des aides versées est en baisse par rapport à l'an dernier et particulièrement ceux pour l'enseignement privé.

B/ Convention 2017/2018 :

- Les représentants du Conseil Départemental confirment la mise en place d'une convention sur 4 ans avec un montant maximum de subvention de 350 000 € (sous réserve de validation du budget tous les ans). Le projet de convention sera étudié cet été pour une validation à l'automne. Les 350 000 € seront consacrés en priorité aux aides aux familles et, s'ils n'étaient pas entièrement dépensés, la somme restante serait positionnée sur le fonctionnement de l'A.S.C.D. dans la limite de 100 000 €. Comme cela avait été arrêté dans le cadre de l'ancienne convention,

une souplesse de passerelle d'une année sur l'autre de la subvention globale (4 X 350 000 €) serait possible.

- M. B. CHARDONNEL s'inquiète de ces baisses de subventions qui fragilisent grandement l'A.S.C.D. M. L. PECQUEUX, Directeur des Politiques Territoriales souligne que les élus sont conscients des difficultés engendrées par ces diminutions successives mais qui, malheureusement, touchent l'ensemble des associations. C'est pourquoi la décision de maintenir sur 4 ans une somme « plancher », permettant une meilleure visibilité pour l'A.S.C.D. dans la gestion de ses budgets, a été arrêtée. Les élus souhaitent mener une politique volontariste pour les classes de découvertes et avoir une réflexion à l'échelle des Pays de Savoie.
- Le Conseil Départemental demande à l'A.S.C.D. d'employer le terme de Savoie Mont Blanc plutôt que Savoie afin de travailler dans la dynamique des deux départements. M. E. LANOE propose donc de renommer l'A.S.C.D. « Savoie Mont Blanc Découvertes » et prend donc acte au nom de l'A.S.C.D. de la possibilité qui leur est offerte implicitement d'étendre les actions de l'A.S.C.D. en Haute Savoie.

C/ Proposition d'une nouvelle grille pour 2017/2018 :

- Suite à la réflexion menée par le groupe de travail mis en place lors du dernier conseil d'administration, une nouvelle grille d'aide pour 2017/2018 est proposée. Celle-ci a été élaborée avec comme cahier des charges :
 - une simplification de la grille comportant deux lignes d'aides identiques pour les écoles et collèges
 - une grille d'aides pour les séjours en Savoie et Haute Savoie, et une pour les séjours hors Savoie et Haute Savoie,
 - un plafond d'aides maximum à distribuer (300 000 €),
 - et tout cela sans trop pénaliser les familles.

L'orientation proposée par le Conseil Départemental a été de privilégier les destinations Savoie et Haute Savoie afin de valoriser par là-même ces deux territoires.

- A noter, sur le montant de la subvention 2017/2018 de 350 000 €, seuls 300 000 € ont été pris en compte pour l'élaboration du nouveau barème car il faut également comptabiliser les aides pour les séjours « CAP SAVOIE » (35 000 €) et les aides exceptionnelles (5 000 €) tout en laissant la possibilité d'une augmentation d'activités...

La convention et le barème pour 2017/2018 sont votés à l'unanimité moins une abstention.

3 – Tarif; et demande de subvention 2017/2018 :

A/ Tarif; 2017/2018 :

- Pour l'année scolaire 2017/2018, compte tenu des coûts annoncés par les différents prestataires, il est proposé une grille de tarifs pour les classes de découvertes en augmentation globale de l'ordre de 2 %. En attente la réponse de la Société des Trois Vallées via le Conseil Départemental sur les tarifs des remontées mécaniques à Courchevel (hausse de 9.5 %).
- L'année scolaire 2016/2017, enregistre un chiffre d'affaires de 2 645 918 € et un résultat net de 157 196.27 €.
Sur l'ensemble des séjours A.S.C.D., la marge moyenne s'élève à 7.26 % correspondant aux objectifs définis pour pouvoir concrétiser toutes les actions prévues et maintenir l'équilibre des comptes de l'Association.

Les tarifs 2017//2018 sont votés à l'unanimité.

B/ Demande de subvention 2017/2018 :

- La demande de subvention pour l'année scolaire 2017/2018 sera établie sur la base de la somme globale validée dans la convention c'est-à-dire 350 000 €.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la demande de subvention.

4 – Société à Actions Simplifiées :

- La Société à Actions Simplifiées se nommera « Cap' Ouréa » et la gestion sera assurée par Annick CARCERERI. Le capital de départ s'élèvera à 60 000 € et les statuts seront déposés le 1^{er} septembre 2017.

5 – Questions diverses :

- En 2018, l'A.S.C.D. fêtera ses cinquante ans. A cette occasion, l'organisation d'états généraux est envisagée avec la venue du Ministre de l'Education Nationale. Lors de cette manifestation, un très large débat sur les classes de découvertes pourrait être ouvert.

La séance est levée à 20 H 00.